

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	En Exercice	Participants au vote
75	128	92

Séance du 3 avril 2018

DATE DE LA CONVOCATION
28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le 3 avril à 18 Heures 30,
Le Conseil Communautaire
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
A Nogentel,
sous la Présidence de Monsieur Etienne HAÏ.

Etaient Présents :

Conseillers Communautaires Titulaires :

Mesdames et Messieurs Alain ARNEFAUX, Eric ASSIER, Martial BAILLEUL, Jean-Pierre BANDRY, Franck BARANZINI, Bruno BEAUVOIS, Patrick BELIN, Thomas BERMUDEZ, Gérard BETHGNIES, Denis BOUDEVILLE, Jean-François BOUTELEUX, Jacques BOYOT, Rémy BRAYER, Eric BREME, Gérard BRICOTEAU, Patrick BRION, Marcel CHATELAIN, Jean-Paul CLERBOIS, Christian COPIN, Nadia CRAPART, Didier CRENET, Jean-Claude DE ROBERTIS, Nicolas DIEDIC, Dominique DOUAY, Guy DURONSOY, Jacques DURTHALER, Sébastien EUGÈNE, Françoise FERNANDEZ, Fabien FRAEYMAN, Georges FRAEYMAN, Dominique FREX, Madeleine GABRIEL, Michel GANDON, Daniel GENDARME, Daniel GIRARDIN, Catherine GOSSET, Hubert GUERIN, Etienne HAÏ, Claude JACQUIN, Didier JAMAST, Lucien JEROME, Béatrice JEZORSKI, Jean-Pierre LANTOINE, Patrice LAZARO, René LEMELTIER, Yves LEVEQUE, Christiane LOURDEZ, Jean-Luc MAGNIER, Anne MARICOT, Philippe MASSEMIN, Lucette MOULARD, Dominique PADIEU, Clément PARADOWSKI, Dominique PASCARD, Gérard PELAMATTI, Laurent PHYLEMY, Jean-Luc PILLIERE, Patrick POIX, Jean-Yves RESPAUT, André RIGAUD, Daniel SAROUL, Danièle SERVAS-LENEVEU, Didier SIMON, Lise TOURET, Pierre TROUBLE, Jean-Marie TURPIN, Monique VANDENBERGHE, Gaëlle VAUDÉ, Georges VERDOOLAEGHE, Edgard VERVAET, Antoine VIET, Florian VIET.

Conseillers Communautaires suppléants ayant voix délibérative du fait de l'absence d'un conseiller titulaire :

Mauricette BOUTEILLER, Béatrice PRESSON, Patricia JANNEL.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration :

Chantal BONNEAU pouvoir à Thomas BERMUDEZ, Éric BOZZANI pouvoir à Jean-François BOUTELEUX, Jean-Marc DELERUE pouvoir à Rémy BRAYER, Jean-Pierre DUCLOUX pouvoir à Dominique DOUAY, Michèle FUSELIER pouvoir à Franck BARANZINI, Claude GALLOIS pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Jean-Paul KIENLEN pouvoir à Danièle SERVAS-LENEVEU, Jacques KRABAL pouvoir à Patrice LAZARO, Sylvie LEFEVRE pouvoir à Sébastien EUGÈNE, Bernard MARLIOT pouvoir à Monique VANDENBERGHE, Françoise MAUJEAN pouvoir à Jean-Marie TURPIN, Alain MOROY pouvoir à Daniel GIRARDIN, Gérard PAUGET pouvoir à André RIGAUD, Jacqueline PICART pouvoir à Gaëlle VAUDÉ, Mohamed REZZOUKI pouvoir à Daniel GENDARME, Vincent RICHARDOT pouvoir à Etienne HAÏ, Natacha THOLON pouvoir à Catherine GOSSET.

Etaient excusés : Marie-Isabelle CORDOVILLA, Gisèle GARY, Bruno LAHOUDI, Roberte LAJEUNESSE, Marie-Eve MARTELLE, Elisa ROBIN, Joseph ROLLINET.

Madame SERVAS-LENEVEU a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chierry

La commune de Chierry a, par délibération en date du 17 février 2014, décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme pour :

- actualiser ce document pour tenir compte des nouvelles réglementations en matière d'urbanisme (lois Grenelle et loi ALUR),
- mettre en compatibilité le PLU avec le Scot approuvé,
- adapter le développement des zones d'habitat aux capacités et aux besoins de la commune,
- proposer un règlement en cohérence avec les préoccupations actuelles en termes de développement durable.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables a été débattu en conseil municipal le 23 septembre 2015 et le 10 novembre 2016.

Tout au long de l'élaboration du projet, une concertation a été conduite conformément à l'article L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Le projet de PLU a été arrêté et le bilan de la concertation a été acté par délibération de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry le 31 mars 2017.

Le projet de PLU arrêté a été soumis à l'avis des personnes publiques associées.

L'ensemble des avis a été joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 novembre 2017 au 7 décembre 2017 016 inclus suite à l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique du 27 septembre 2017.

Les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques justifient des modifications mineures du projet de PLU arrêté, exposées dans le tableau de synthèse, annexé à la présente délibération (annexe n°1).

Considérant que ces modifications du projet arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que le dossier du plan local d'urbanisme de la commune de Chierry, tel qu'annexé à la présente délibération est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles : L-151.1 et suivants et R151-1 et suivants,
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry compétente en matière de documents d'urbanisme,
- Vu la délibération en date 1^{er} mars 2017 de la commune de Chierry donnant son accord à la poursuite et à l'achèvement de ces procédures par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- Vu la délibération du conseil municipal de Chierry en date du 17 février 2014 ayant prescrit la révision du PLU et fixée les modalités de concertation,
- Vu les débats sur les orientations du PADD tenu le 23 septembre 2015 et le 10 novembre 2016,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry n°086/2017 en date du 31 mars 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLU de la commune de Chierry,
- Vu l'arrêté du conseil communautaire en date du 27 septembre 2017 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté de la commune de Chierry,
- Vu les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- Vu le tableau de synthèse explicatif portant sur les modifications apportées au projet arrêté jointe à la présente délibération (annexe 1).
- Vu la délibération du conseil municipal de Chierry en date du 13 février 2018 validant les modifications apportées au projet PLU arrêté et approuvant le dossier de PLU (annexe 2).
- Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme dans l'ensemble de ses composantes ;
- Considérant que le projet de PLU de la Commune de Chierry tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé,

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Plan local d'urbanisme de la commune de Chierry tel qu'il est annexé à la présente délibération qui intègre les modifications telles que présentées dans le tableau de synthèse en annexe n° 1,

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pendant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans tout le département, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme,

DIT que le dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Chierry sera tenu à la disposition du public en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme,

DIT que la présente délibération et les dispositions engendrées par le Plan Local d'Urbanisme, sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Pour extrait conforme,

le Président



Etienne MAY

Ce document a été signé électroniquement,
sous sa forme originale le 09/04/2018 à 07:45:57
Référence : 9426313b354c4666cd5c8a278edd5475571ba0

Réception au contrôle de légalité le 06/04/2018 à 08:45:02

Référence technique : 002-200072031-20160403-2018DEL073-DE

Affiché le 09/04/2018 - Certifié exécutoire le 09/04/2018